

Sujet :Re: Prise de contact

Date :Jeu, 9 Avr 2020 15:26:51 +0000

De :Siffredi Georges <gsiffredi@chatenay-malabry.fr>

Pour :Stéphane DIEUDONNE <steph.dieudon@gmail.com>

Monsieur,

Dans le contexte de crise sanitaire que nous connaissons, vous m'avez interrogé sur trois sujets qui vous préoccupent particulièrement, et c'est bien volontiers que je vous apporte les informations suivantes :

1). Situation dans les EHPAD et les foyers-logements de la commune :

Légalement, c'est l'ARS qui assure le suivi dans les établissements médicaux et médico-sociaux. Mais nous sommes bien évidemment en contact avec les directeurs de ces structures à Châtenay-Malabry pour répondre à leurs sollicitations et apporter, chaque fois que nous le pouvons, notre appui logistique.

Concernant les foyers-logements, nous sommes également en contact avec les directrices pour répondre à leurs besoins, et en particulier pour fournir à l'ensemble de leurs résidents les repas du midi et du soir, y compris le week-end, dans le cadre d'un élargissement du service du portage des repas préparés par notre service de restauration.

Il apparaît que, dans ces différents établissements, des mesures de confinement ont été prises très tôt, contribuant à limiter la propagation de l'épidémie. Il n'a pas été constaté à ce jour une augmentation significative de la mortalité purement liée au covid-19.

2). Suivi scolaire des élèves dont les parents ne peuvent assurer « l'école à la maison » :

Comme vous le savez, l'accompagnement scolaire relève de la responsabilité de l'Éducation nationale, et les enseignants assurent la continuité pédagogique avec leurs élèves, en s'appuyant sur les possibilités offertes par les outils numériques (à l'exception des enfants des professionnels mobilisés pour la gestion de la crise, accueillis à l'école Pierre Mendès-France).

En REP, pour les familles dont la situation ne permet pas de garantir ce lien scolaire, différents dispositifs ont été mis en place :

* Un système de permanence permet aux parents de venir retirer à l'école des documents préparés pour encadrer le travail de l'élève, qui revient ensuite déposer ses devoirs faits pour correction par l'enseignant (dispositif en vigueur dans les écoles élémentaires Thomas Masaryk et Jules Verne)

* Pour les situations qui nécessitent un suivi plus vigilant, un accompagnement spécifique sera mis en place à l'issue des vacances de printemps, dans le cadre du partenariat entre l'Éducation nationale et l'IDSU. 26 élèves en élémentaire ont plus particulièrement été identifiés, et des dispositions sont prises, dès à présent pour faire en sorte que le contact avec l'école soit effectif à la rentrée.

* Enfin, les élèves pris en charge dans le cadre du programme de Réussite éducative continuent de faire l'objet d'un suivi régulier par nos équipes pour prévenir les risques de décrochage scolaire. Selon les besoins, la psychologue de l'IDSU peut avoir un entretien en visio-conférence avec les familles.

3). Accompagnement des personnes fragiles et isolées en difficulté :

Le CCAS dispose d'une liste des personnes les plus vulnérables, issue du croisement des inscriptions au plan canicule de l'été dernier et des situations d'isolement identifiées par la coordination gérontologique. Le CCAS peut également être alerté directement par les familles, le voisinage, des associations ou la police municipale.

Un suivi de ces personnes est assuré, et j'ai veillé à ce que les auxiliaires de vie qui interviennent dans le cadre du maintien à domicile puissent poursuivre leurs missions. Il en va du même du portage des

repas à domicile, que j'ai déjà évoqué plus haut.

Enfin, le réseau partenarial social mis en place sur notre Ville fonctionne pleinement, et l'ensemble des acteurs, institutionnels et associatifs, sont mobilisés : cela permet d'assurer une veille efficace et d'engager rapidement les actions nécessaires pour prévenir les risques d'isolement ou d'exclusion.

Au-delà des trois sujets sur lesquels vous avez souhaité m'interroger, je vous adresse en pièce jointe de ce mail, pour votre parfaite information, un document synthétique présentant l'organisation que nous avons mise en place pour assurer la continuité de l'activité municipale :

* d'une part, pour être en mesure de répondre rapidement et efficacement aux besoins liés à la crise sanitaire ;

* d'autre part, pour assurer le fonctionnement de tous les services et permettre la gestion courante dans tous les domaines de l'action municipale.

Vous saluez à juste titre l'action des services municipaux et, au nom des agents communaux mobilisés pour assurer la continuité de nos missions de service public et de proximité, je vous en remercie. Leur engagement et leur professionnalisme sont remarquables : ils contribuent de manière décisive à la cohésion de notre société et, sans eux, il ne fait aucun doute que la crise sanitaire que nous connaissons serait bien plus grave et difficile à gérer.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Georges SIFFREDI
Maire de Châtenay-Malabry

Ville de Châtenay-Malabry
Continuité de l'activité des services municipaux
pendant le confinement

Cellule de veille autour de M. le Maire :

- Présence quotidienne de M. le Maire pour superviser la gestion de crise, le fonctionnement des services, et coordonner les liens avec la préfecture, le département, la région...
- Cabinet et Direction générale : en mairie quotidiennement pour relayer les consignes du Maire, répondre aux mails et appels téléphoniques des habitants, assurer le lien avec les interlocuteurs institutionnels, organiser la continuité des services et le contact avec le personnel en télétravail, anticiper sur la sortie de crise,...

Les permanences d'élus se font dans les conditions habituelles.

1. Répondre aux besoins liés à la crise sanitaire.

■ **Accueil et restauration des enfants des personnels mobilisés pour faire face à l'urgence sanitaire.**

Ce service a été mis en place dès le début pour permettre aux personnels soignants de faire garder leurs enfants. La liste des professions pouvant bénéficier de cet accueil a été élargie au-delà du seul secteur médical, notamment pour les policiers et les pompiers :

- Accueil des tout-petits à la crèche Le Petit Poucet : les directrices et les équipes des différentes crèches municipales sont présentes sur place par roulement, et accueillent 5 à 10 enfants du lundi au vendredi, aux horaires habituels des crèches (7h30 à 19h).
- Accueil périscolaire au groupe scolaire Pierre Mendès-France, en complément de l'accueil sur le temps scolaire assuré par l'Éducation nationale : garderie du matin (à partir de 7h30) et du soir (jusqu'à 18h30), pause méridienne et cantine (11h30-13h30), centre de loisirs le mercredi et pendant les vacances scolaires.

5 à 10 enfants sont accueillis les jours d'école, et 15 à 20 enfants sont accueillis le mercredi et pendant les vacances.

L'encadrement est assuré par des équipes constituées sur la base du volontariat. Compte tenu des effectifs disponibles, nous avons pu mettre en place une organisation qui va bien au-delà des mesures de précaution en vigueur : chaque équipe est présente sur site pendant 2 jours, avant une période de confinement de 14 jours.

■ **Service du maintien à domicile pour les Séniors et coordination gérontologique.**

Les auxiliaires de vie continuent d'intervenir au domicile des Séniors, en donnant la priorité aux soins d'hygiène et à la toilette. Le portage des repas à domicile a été renforcé, pour permettre de répondre aux demandes supplémentaires (émanant de Séniors seuls ou des foyers-logements).

Les responsables du CCAS organisent les plannings et viennent en mairie par roulement. Ils assurent la continuité des liens avec l'ensemble des partenaires de l'action sociale, et veillent à ce que personne ne se retrouve démunie ou isolée.

Ainsi, la coordination gérontologique de la ville appelle régulièrement les séniors et personnes handicapées répertoriées comme seules. Elle est également en lien avec les séniors et/ou leur

famille pour entendre leurs demandes particulières et évaluer leurs besoins afin que la Ville apporte une réponse ou des orientations adaptées.

■ **Service restauration.**

La cuisine centrale Léonard de Vinci est ouverte : par roulement, une équipe assure la préparation des repas portés au domicile des personnes âgées, ainsi que ceux qui sont livrés aux foyers-logements (repas du midi et du soir, y compris le week-end), à la crèche du Petit Poucet et à l'école Pierre Mendès-France.

Actuellement, ce sont 250 repas par jour qui sont ainsi confectionnés.

■ **Service de la Police municipale.**

L'ensemble du personnel de la Police municipale est en poste, et le responsable est en lien permanent avec le Maire, le cabinet et la direction générale.

Les brigades assurent un accueil au poste (renseignements, distributions d'attestations...), mais l'essentiel se fait sur le terrain : rondes régulières pour sensibiliser les habitants et rappeler les règles de confinement ; contact permanent avec les commerçants ouverts ; gestion des troubles de voisinage ; lien avec les services techniques pour la propreté ; barriérage et matérialisation des interdictions d'accès aux parcs, jardins, aires de jeux...

Deux fois par semaine, la Police municipale vient en appui de l'association Bol d'air, qui anime l'épicerie sociale et solidaire : l'épicerie n'accueille plus de public, mais prépare des colis alimentaires et d'hygiène pour une cinquantaine de familles châtenaisienne, et c'est la Police municipale qui assure la distribution de ces colis à domicile.

■ **Communication et relations publiques**

Le site Internet de la ville est mis à jour en continu pour informer en temps réel les habitants sur l'organisation des services municipaux et les dispositions prises par l'État dans le cadre du confinement, ainsi que les commerces ouverts ou encore les dispositifs d'entraide ou de solidarité qui se mettent en place.

Afin de toucher le plus grand nombre possible d'habitants, ces informations sont par ailleurs relayées à travers différents outils de communication :

- Panneaux numériques mis à jour périodiquement
- Affiches rappelant les gestes barrières à respecter, apposées sur l'ensemble des panneaux d'affichage officiel, les espaces et lieux publics fermés, ainsi que tous les commerces ouverts
- Création d'une newsletter suite à l'impossibilité de sortir le magazine municipal en avril (<https://www.chatenay-malabry.fr/newsletter-inscription/>)

La Ville a géré l'annulation de toutes les manifestations publiques prévues, ainsi que des créneaux associatifs dans les locaux municipaux. Elle a également transmis aux associations et aux entreprises les informations relatives aux aides et dispositifs mis en place par les pouvoirs publics pour les aider à traverser la crise (chômage partiel, dispositifs de la CCI92,...).

2. Assurer le fonctionnement des services et la gestion courante dans tous les domaines de l'action municipale.

Des dispositions ont été prises pour assurer le mieux possible le fonctionnement des services municipaux, par la mise en place du télétravail et l'organisation de permanences.

■ Services à la population :

Standard de la mairie (01 46 83 46 83)

Un agent est sur place, par roulement. Il répond lorsque des questions génériques sont posées (fiches pratiques à sa disposition). Sinon, il transfère aux services lorsque les appels concernent le fonctionnement classique de la mairie.

État civil et espace services

Un agent est présent, par roulement, à l'état civil et aux formalités rapides. Les Châtenaisiens qui doivent se rendre en mairie sont invités à contacter au préalable le service, afin de convenir d'un rendez-vous garantissant le respect de tous les gestes-barrières.

La cheffe de service assure le lien avec la préfecture pour les remontées d'informations (décès notamment). Les mariages (sauf cas exceptionnel) ont été reportés, par décision de l'État.

Service petite enfance

Pas d'accueil physique mais le suivi des dossiers et des demandes est traité en télétravail. Une réunion est prévue entre M. le Maire et la Maire-adjointe à la petite enfance pour faire le point sur les procédures d'attributions à venir.

Scolaire et périscolaire

Les services administratifs sont en télétravail. Les responsables organisent les plannings des équipes d'animateurs pour les garderies et les centres de loisirs (voir ci-dessus).

Les dossiers liés à la préparation de la rentrée scolaire (inscription scolaire, dérogations) sont traités en télétravail, et M. le Maire a animé plusieurs réunions en mairie lorsque c'était nécessaire, avec la Maire-adjointe aux affaires scolaires et périscolaires et la cheffe de service.

Secteur social et solidarités

Outre les dispositions prises pour accompagner le mieux possible nos Séniors (cf. ci-dessus), les responsables du CCAS veillent, en lien étroit avec le Maire-adjoint aux affaires sociales et aux solidarités, à maintenir le suivi social indispensable aux personnes les plus en difficulté.

Une permanence téléphonique a été mise en place (01 46 83 46 82) : un agent répond aux demandes et oriente vers l'interlocuteur ou le service concerné, afin d'assurer, sans interruption l'instruction des dossiers et la délivrance des aides (aides légales, chèques alimentaires, aides facultatives, accompagnement social lié au logement,...).

Le réseau social partenarial mis en place sur la commune fonctionne : tous les partenaires, institutionnels comme associatifs, sont mobilisés.

IDSU

Présence quotidienne sur le terrain de 4 médiateurs.

Permanence 24/24 de l'équipe de GUSP.

Lien avec les bailleurs et les gardiens de l'Office.

Livraison de colis, en lien avec Bol d'air, pour une quinzaine de familles qui n'étaient pas connues de l'association, en plus des cinquante mentionnées plus haut.

Permanences téléphoniques à la Maison de la Justice et du Droit.

Direction des Services techniques

Présence permanente de la DGST qui assure le suivi des dossiers et le lien avec le CTM, les agents en télétravail et les partenaires de la ville.

Centre technique municipal

Les agents administratifs sont en télétravail avec permanence.

Une quinzaine d'agents est mobilisée sur le terrain, issus notamment des équipes de la voirie et des espaces verts, pour la propreté, la gestion des encombrants et des déchets divers.

Un lien étroit est maintenu avec l'équipe de gestion urbaine et sociale de proximité.

A noter : le nettoyage mécanique des voies est maintenu, ainsi que l'enlèvement des ordures ménagères et des encombrants.

L'ensemble des équipements municipaux (scolaires, culturels, sportifs, associatifs) a été fermé au public, ainsi que les parcs et jardins. Les cimetières ont également été fermés, mais la gardienne assure une permanence afin d'assurer l'ouverture quand cela est nécessaire.

■ Services supports et moyens généraux :

Service informatique

En 24h, le service a paramétré les ordinateurs afin de permettre le télétravail. Une permanence est assurée par roulement, et une assistance peut être apportée à distance.

Service courrier

Un agent est présent par roulement et assure l'enregistrement du courrier et sa transmission par scan aux services concernés afin que ces derniers les traitent.

Par ailleurs, un chauffeur est également présent par roulement pour porter les plis et assurer la distribution des documents indispensables au fonctionnement des services.

Finances, DRH, marchés publics et juridique

Le service se fait en télétravail, sans rupture d'activité. Ainsi, les payes, la gestion des carrières, les arrêts maladie... mais aussi les engagements de dépenses des services, les paiements de factures, les suivis de contrats et de marchés publics, entre autres, sont assurés...

Gardiens de l'Hôtel de ville

Présence dans les conditions habituelles